

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 octobre 2020

## SOUFFRANCES ANIMALES - (N° 3393)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 10

présenté par  
Mme Granjus et M. Ledoux

-----

**ARTICLE 4**

Rétablir ainsi cet article :

« I. – L'article L. 424-4 du code de l'environnement est ainsi modifié :

« 1° À la première phrase du premier alinéa, les mots : « soit à courre, à cor et à cri, » sont supprimés ;

« 2° Il est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Aucun équipage ne peut être constitué afin de se livrer à la chasse à courre, à cor et à cri. »

« II. – La section 1 du chapitre VIII du titre II du livre IV du même code est complétée par une sous-section 3 ainsi rédigée :

« Sous-section 3

« Exercice de la chasse

« *Art L. 428-3-1.* – La pratique de la chasse à courre, à cor et à cri est punie d'une amende de 1 500 €. En cas de récidive, la personne pratiquant la chasse à courre, à cor et à cri encourt une amende de 3 000 € d'amende.»

« III. – Le présent article entre en vigueur deux ans après la promulgation de la présente loi.

« À compter de la date mentionnée au premier alinéa du présent III, il n'est plus délivré ni renouvelé aucune attestation de meute destinée à l'exercice de la chasse à courre, à cor et à cri.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

La chasse à courre consiste à poursuivre un animal sauvage tel que le cerf, le sanglier ou un chevreuil avec une meute de chiens jusqu'à son épuisement voire jusqu'à la mort. Cette pratique, génératrice de souffrances chez les animaux, n'a plus lieu d'être. Selon Gandhi, « on reconnaît le degré de civilisation d'un peuple à la manière dont il traite ses animaux ». Cet amendement souhaite répondre aux attentes fortes et croissantes des Français sur le sujet. Selon un sondage IFOP en août 2020, 82 % des Français sont contre la chasse à courre.

Dans de nombreux pays européens, la pratique a peu à peu disparu au XXème siècle. En Grande-Bretagne et en Allemagne, la chasse à courre a été interdite et remplacée par une chasse au leurre. Puisqu'il existe des moyens alternatifs respectant le bien-être animal, la France a le devoir, comme ses voisins, de les mettre en place.

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 octobre 2020

## SOUFFRANCES ANIMALES - (N° 3393)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 11

présenté par

Mme Granjus, M. Ledoux, M. Damien Adam, Mme Provendier et Mme Dubost

-----

**ARTICLE 2**

Rédiger ainsi cet article :

« Après l'article L. 214-9 du code rural et de la pêche maritime, il est inséré un article L. 214-9-1 ainsi rédigé :

« *Art. L. 214-9-1. – I. – L'élevage et l'abattage d'animaux dans le but d'obtenir de la fourrure ainsi que la commercialisation de la fourrure de ces animaux sont interdits dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la loi n° ...du ... relative à de premières mesures d'interdiction de certaines pratiques génératrices de souffrances chez les animaux et d'amélioration des conditions de vie de ces derniers. »*

« II. – La création, l'agrandissement et la cession des établissements d'élevage d'animaux pour leur fourrure sont interdits à compter de la promulgation la loi n° ... du .... précitée. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à interdire l'élevage de tout animal dans le but d'obtenir sa fourrure. Aucun animal ne doit être élevé ou mis à mort pour sa fourrure.

91 % des Français se déclarent opposés au commerce de la fourrure et en 2018, un sondage IFOP pour la fondation 30 millions d'amis souligne que 86 % des Français réclament la fermeture des élevages d'animaux à fourrure.

Certaines maisons de couture qui sont les principales consommatrices de fourrure ont déjà sauté le pas et abandonné complètement l'utilisation de la fourrure. De grandes maisons de couture ont décidé de ne plus utiliser cette matière : Jean Paul Gaultier, Versace, Gucci, Hugo Boss. « La mode c'est innover et anticiper. » Stella McCartney, styliste pionnière dans le monde de la mode sans fourrure et au succès commercial fulgurant.

Si de nombreux pays (Le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Autriche, la Croatie, le Japon, la Bosnie-Herzégovine) en ont fini ou vont en finir progressivement avec les élevages d'animaux, la France symbole de la mode dans le monde entier se doit dès aujourd'hui d'être exemplaire.